



# Mairie de Montsoul Val d'Oise

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DES CLOTTINS N°64/2017

L'Adjointe au Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- Vu la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise SPAC – 76-78 avenue du Général de Gaulle – Gennevilliers (92230) doit procéder à l'extension du réseau gaz, pour le compte de GRDF, afin d'alimenter les 23 pavillons situés 45 rue des Clottins,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

### ARRÊTE :

**Art.1<sup>er</sup> :** À compter du jeudi 26 octobre 2017 et pour une durée de 31 jours calendaires, il est interdit de stationner de part et d'autre du chantier ; la circulation est alternée manuellement ; la vitesse est réduite à 30km/h aux abords du chantier.

**Art. 2 :** L'entreprise SPAC chargée des travaux assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

**Art. 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art.4 :** Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être identique à l'existant.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

**Art. 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Tri-Or
- Entreprise SPAC

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 24 octobre 2017  
Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe au Maire,

  
Geneviève RAISIN



Rendu exécutoire le 24/10/2017

Affiché le : 25/10/2017

Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe au Maire,

  
Geneviève RAISIN

